

**COMMUNE DE MIES
CONSEIL COMMUNAL**

**PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 14 décembre 2005**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2005
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Reconduction des membres du Bureau jusqu'à la fin de la législature en cours
6. Nomination d'une commission ad hoc pour la fusion
7. Budget 2006
8. Naturalisation de Monsieur Alp LEVENTOGLU
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés	Mmes K. SABTI D. VERT	Absent	M. W. DEVINE
	MM. O. FLEURY E. HUG S. MASCALI J. SABTI R.SCHWANK		

2. Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2005

Le procès-verbal est **adopté, avec**

**1 non
1 abstention**

3. Communications du Bureau

M. P.A. SCHMIDT transmet aux conseillers une invitation de la Fondation de Beaulieu pour l'inauguration des façades du Palais de Beaulieu et prie les conseillers intéressés de se manifester.

Concernant le renouvellement des autorités communales, il insiste sur le fait que le délai pour les inscriptions est très court, les listes devant parvenir au greffe avant le 23 janvier. La réunion avec les électeurs susceptibles de s'inscrire est agendée pour le 11 janvier. Pour la première fois, des étrangers pourront voter sur le plan communal et être élus, et il recommande à tous les conseillers de participer à cette séance de présentation de la Commune, au cours de laquelle une liste d'entente communale devra être établie pour les votations de mars 2006.

Des formulaires d'inscription sur cette liste sont d'ores et déjà à disposition des intéressés, et l'information relative à ces élections a été adressée par un tous ménages à tous les électeurs concernés. La nouvelle législature aura une durée de 5 ans, dès le 1^{er} juillet 2006.

M. P.A. SCHMIDT rappelle également que la présence des membres des commissions est importante lors de chaque réunion, le quorum n'étant parfois pas atteint, ce qui conduit à l'annulation des séances.

Dès le 1^{er} juillet, à la demande du Préfet, les horaires du bureau de vote seront modifiés et réduits, les électeurs qui s'y rendent étant peu nombreux depuis l'introduction du vote par correspondance. On pourra dès lors voter de 10 h 30 à 11 h 30. Une information fera en temps utile l'objet d'un tous ménages.

Les dates des derniers conseils de cette législature sont fixés au

22 mars 2006

21 juin 2006

4. **Reconduction du mandat**

M. P.A. SCHMIDT a d'autre part préféré inscrire à l'ordre du jour la reconduction jusqu'au mois de juin du mandat des membres de toutes les fonctions électives au sein du Conseil (fonctions dans les différentes Commissions, scrutateurs, membres de la Présidence, etc.), plutôt que de procéder à de nouvelles élections pour une durée de 6 mois, les discussions antérieures sur le sujet l'ayant conforté dans l'opinion que la grande majorité des conseillers partagent ce point de vue.

La reconduction du mandat des fonctions électives communales jusqu'au 30 juin 2006 est acceptée

**à l'unanimité
avec 1 abstention**

5. **Informations de la Municipalité**

M. P. ENGELBERTS relève l'inquiétude générale concernant l'insécurité et les déprédations constatées. En l'absence d'une police intercommunale, il a été décidé de réexaminer le contrat

nous liant depuis 1994 à SDS, en élargissant son domaine d'intervention. Cette société assume de plus en plus de tâches sans mandat officiel, notamment l'assistance à la population sur le domaine public, la surveillance de la déchetterie, et les interventions à domicile en cas d'urgence ou de danger, ainsi que la sécurité sur la voie publique en cas d'accident, avant l'arrivée des forces de police.

En raison du nombre d'interventions toujours en augmentation, il est devenu nécessaire de renégocier leur contrat qui passe de Frs. 4.500,- à Frs 6.500,- mensuellement. Cette somme est prévue au budget 2006.

En ce qui concerne l'éventualité d'une fusion de communes, un groupe de travail s'est réuni le 16 novembre. Les discussions ont été intéressantes et productives et nous encouragent à aller de l'avant. Le rapporteur de la commission ad hoc qui sera créée ce soir participera aux réunions de ce groupe de travail pour représenter le législatif, M. P.A. SCHMIDT représentant les citoyens. Le procès-verbal de cette réunion est à disposition des conseillers qui désirent le consulter. La prochaine séance de ce groupe de travail aura lieu le 19 décembre, à CHAVANNES-DES-BOIS.

La première pierre de l'agrandissement de l'EMS LA CLAIRIERE a été posée le 29 novembre. Il s'agit de la dernière extension possible de cet établissement, et les nouveaux bâtiments seront à disposition fin 2006.

Le 13 novembre a eu lieu le « Tir municipal ». MIES a remporté le challenge grâce à la participation de Mmes A. CAVIN et P. MASCALI, et de MM. J.L. SEMOROZ, G. DUBOIS et S. CACIOPPO, qui méritent nos félicitations.

Le 21 novembre, M. DERIAZ, nouveau préfet, a visité notre Commune et a relevé l'excellente tenue de nos dossiers.

M. P. ENGELBERTS tient à remercier le secrétariat, les concierges et tout le personnel communal pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année. Notre village est très bien entretenu, et M. E. MERCIER – qui s'est très bien intégré – a réalisé les superbes décorations de fenêtres de la Maison de Commune.

Il se plaît à reconnaître que du bon travail a été réalisé dans une ambiance de collaboration et de confiance, et encourage chacun à se représenter pour la prochaine législature.

Avant de conclure, il rappelle le décès récent de notre ancien employé communal, M. Johan RENAUD. Sa maladie ne lui permettait plus d'assumer ses fonctions et il avait quitté notre commune il y a quelques mois. Nous avons ce soir une pensée attristée pour lui et sa famille.

Il présente à chacun ses vœux de bonnes fêtes de fin d'année.

Au nom des municipaux, M. J.L. SEMOROZ remercie le Syndic et relève le plaisir qu'ils ont à travailler dans d'excellentes conditions, ce qui les engage à se représenter lors de la prochaine législature.

Pour la première fois ce soir, le chemin des Champs de Feu a profité d'un éclairage qui semble donner toute satisfaction, malgré les retards dans sa mise en œuvre.

En ce qui concerne la zone à 30 km/h, à la route de Veytay aucune réponse n'a encore été fournie par le bureau d'étude, qui s'est penché également sur le trafic au chemin Sous Voie. C'est sans doute au mois de mars que nous aurons connaissance de leurs suggestions.

Le règlement pour la protection des arbres sera mis à l'enquête du 10 janvier au 10 février.

Les travaux d'assainissement au chemin des Tschioquants viennent de commencer, et seront sans doute terminés avant Noël.

Les locaux du service du feu et du SIDAC seront inaugurés début mai, et 2 journées portes ouvertes seront organisées à cette occasion.

Mme P. MASCALI indique que les enfants de l'école de MIES ont animé par leurs chants le repas des aînés, le 9 décembre, prestation très appréciée.

Les décorations de Noël ont été mises en place, et toutes les fontaines ont été décorées. Le palmarès sera proclamé lors de la visite du Père Noël, le 22 décembre à l'école.

Mme A. CAVIN signale que les travaux ont commencé pour les nouveaux courts de tennis. Ils se poursuivront dès que la température remontera à 10 ou 15°, la pose du tapis ne pouvant se réaliser par grand froid.

La procédure de sélection pour les constructions Au Sorbier a retenu 5 candidats. Leurs noms ne pouvant être révélés avant la publication à la Feuille d'Avis Officielle, ce n'est qu'en fin de semaine qu'ils seront dévoilés dans la Feuille d'Avis Officielle. La deuxième phase portera sur le cahier des charges.

La mise à l'enquête pour le PGA est en cours. Plusieurs oppositions ont été abandonnées, leurs auteurs ayant obtenu satisfaction. Mme A. CAVIN est toujours à disposition pour toutes les personnes qui souhaitent encore poser des questions et avoir des éclaircissements. Elle remercie vivement la secrétaire communale qui supporte un surcroît de travail en raison des nombreuses consultations engendrées par cette mise à l'enquête.

Elle souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. C. FIGEAT indique qu'un groupe de travail composé de membres de la Commune de BUCHILLON et de CRANS a étudié attentivement les mécanismes aboutissant à la péréquation telle qu'elle nous est imposée.

Leurs conclusions font ressortir que les buts de cette péréquation ne sont pas atteints, notamment parce que certains calculs conduisent à des aberrations au niveau financier, les communes pauvres devenant encore plus pauvres, et les communes riches devenant des communes pauvres.

Sur ces bases, MIES étant taxée au maximum, devrait payer autant que la ville d'YVERDON !

L'objectif est de voir sous quelle forme les communes pourraient attaquer l'arrêté du Conseil d'Etat qui déterminera les modalités annuelles de calcul, les problèmes principaux provenant de la mise en place de plafonds, qui modifient arbitrairement le résultat de cette péréquation.

Démontrer ces aberrations représente un gros travail, et notre Commune envisage de mandater l'étude de Me SCHMIDT pour nous défendre dans ce projet.

Ce dernier relève que l'action conduite par l'ADCV est un travail remarquable qui prouve l'incohérence des « mathématiques technocratiques » qui violent les dispositions constitutionnelles cantonales, ce qu'il convient de démontrer par un recours spécifique, en attaquant l'arrêté et les dispositions d'application de celui-ci.

L'ADCV n'a pas présenté son travail comme une volonté d'opposer les communes riches aux communes pauvres, mais a relevé les effets pervers et inadéquats de ces calculs. Il faut en revenir à un système équitable et transparent, qui permette de satisfaire les objectifs de la péréquation.

Il semble d'ailleurs que le Conseil d'Etat devrait prochainement revoir ce dossier, et y apporter quelques modifications.

6. Création d'une commission ad hoc pour la fusion des communes

En ce qui concerne la fusion des communes, M. P.A. SCHMIDT indique qu'il s'agit d'un dossier important et fort intéressant, qui doit reposer sur l'avis d'une commission. De nombreux points sont à étudier, notamment le nombre de communes, le nom à adopter, l'identité à préserver, etc. et demande aux conseillers intéressés par ce dossier de s'annoncer.

MM. F. BUENSOD, G. DERIAZ, M. MANCESTI, Ph. MEIER, J.P. STREIT et J. WILDBERGER acceptent de faire partie de cette commission ad hoc. M. E. HUG, absent, ayant manifesté son intérêt, est également nommé. M. J. WILDBERGER sera le rapporteur (Président) de cette commission et aura pour mission d'assister également aux réunions sur la fusion, dont la prochaine est prévue pour le 19 décembre à Chavannes-des-Bois.

M. J.L. RAY estime que lors de la prochaine législature, il se trouvera peut-être de nouveaux conseillers intéressés par le dossier.

M. Ph. MEIER suggère qu'une alternance pourrait peut-être s'instaurer pour que le rapporteur de la commission n'assiste pas à toutes les réunions du groupe de travail.

M. P.A. SCHMIDT estime qu'il est plus productif d'avoir toujours les mêmes interlocuteurs pour éviter un manque de cohérence dans les interventions. Il lui semble possible d'étudier une alternance basée sur une année.

La création d'une commission ad hoc, composée de 7 membres

**est acceptée
à l'unanimité**

7. Budget

M. P.A. SCHMIDT constate que l'arrêté d'imposition 2006 n'aurait peut-être pas été accepté lors du dernier Conseil, si nous avions eu connaissance des résultats du travail de l'ADCV.

M. C. FIGEAT estime qu'il faut manifester notre désaccord, mais laisser les choses en l'état. Une éventuelle modification de l'arrêté d'imposition n'aurait pas une grande influence sur nos finances. Nous nous sommes fait piéger, mais nous réagirons pour l'avenir.

M. P.A. SCHMIDT donne lecture d'une lettre ouverte de PRANGINS parue dans le journal LA COTE du 13 décembre, et faisant état du manque de considération de l'Etat. Il relève également l'avis exprimé par le Syndic de COINSINS lors du groupe de travail sur le sujet, visant à redresser les inégalités par le barème et non par le report des charges, ce à quoi il souscrit entièrement.

Il note l'inquiétude des conseillers, mais aussi leur solidarité avec l'exécutif pour représenter les intérêts de la Commune, exécutif qui les engage à ne pas refuser le budget.

M. C. FIGEAT explicite quelques postes du budget et indique que la facture sociale y apparaît pour environ 50 % du total. Les charges concernant l'administration, le domaine, les bâtiments et les travaux sont maîtrisées. L'administration générale passe de 50 à 120.000 Frs par un transfert de charges, les finances sont tributaires des 60 points d'impôt, contre 53 points en 2005 et 45 en 2004. Le poste Domaines et bâtiments concerne la rénovation du bâtiment de la Commune, le changement d'une cuisine dans l'ancienne poste, le centre sportif, la toiture au Chauchay et des travaux à l'école, ainsi que la peinture au passage sous voie de la Vy-à-Vaux. Les autres postes ne présentent pas de points particuliers.

Le déficit prévu est de Frs. 500.000,- et pourrait même éventuellement se voir transformé en bénéfice si le calcul de la péréquation est modifié.

M. Ph. CODEREY demande dans quelle proportion les salaires des employés communaux ont été augmentés, et M. C. FIGEAT indique qu'il s'agit d'une moyenne de 2 %, mais que ces sommes figurent dans différentes rubriques, de même d'ailleurs que les honoraires d'avocats dont Ph. CODEREY souhaitait connaître le total.

Au sujet du chantier naval, M. Ph. CODEREY note que la surface utilisée semble variable au gré du locataire. Le montant du loyer paraît inchangé depuis fort longtemps, et il demande quelle est la surface louée. M. J.L. SEMOROZ confirme qu'il n'y a pas eu depuis longtemps d'augmentation de loyer, pour une surface d'environ 1000 m², mais que la commune n'assume aucun frais d'assurance ou entretien, qui sont entièrement à la charge du chantier naval.

M. F. BUENSOD s'étonne du montant de la participation à la CGN et M. C. FIGEAT indique qu'en réalité ces montants concernent la CGN, les CFF, etc.

M. P. ENGELBERTS constate que le rapport de la Commission des Finances sur le budget inclut également une augmentation de la rétribution des municipaux. Il propose donc que ceux-ci quittent la salle pour permettre le débat.

Après la sortie des municipaux, M. P.A. SCHMIDT indique que cette augmentation des émoluments étant programmée dans le budget 2006, elle ne peut être dissociée de celui-ci, et il propose que la discussion aborde les 2 sujets simultanément.

M. Ph. MEIER constate que notre colère s'exprime uniquement au sein du Conseil et que l'Etat bénéficie ainsi d'une impunité politique. Il approuve l'initiative de PRANGINS et souhaite que MIES agisse dans le même sens en manifestant notre mécontentement par un courrier officiel.

M. G. DERIAZ et M. P.A. SCHMIDT approuvent ce point de vue et constatent les effets positifs de ces prises de position. Ils pensent impossible de corriger totalement les erreurs commises, mais il est important de ne pas seulement subir les effets pervers et sans doute non voulus de décisions mal étudiées ou mises en œuvre.

M. F. BUENSOD rappelle que nous avons été pris de court et n'avons pas eu le temps d'examiner les chiffres de la facture sociale. Nous devons voter l'arrêté d'imposition de façon urgente, mais sur des bases mal connues.

M. C. HILFIKER relève qu'aucune décision de correction ne paraît avoir été prise, alors que la presse semble dire le contraire, et M. P.A. SCHMIDT pense que l'intervention de l'ADCV aura probablement des effets et entraînera sans doute un arrêté du Conseil d'Etat.

M. M. MANCESTI n'est pas convaincu de la validité de notre vote lors du dernier Conseil, puisque nous n'avons aucune compréhension du système et M. P.A. SCHMIDT se demande s'il est juridiquement possible de revoir l'arrêté d'imposition, ou d'en demander la suspension ou la remise au vote. Il pense toutefois qu'il convient de ne pas créer ce jour d'irrégularités et suggère, le cas échéant, que la question de la remise en cause de cet arrêté d'imposition fasse l'objet d'une motion spécifique présentée dans les formes par divers conseillers.

Afin de mieux cibler les débats, M. P.A. SCHMIDT pose deux questions :

- Y a-t-il quelqu'un qui ne partage pas l'inquiétude exprimée ?
- Pensez-vous utile de s'adresser, comme Prangins, aux autorités cantonales pour manifester notre mécontentement ?

Il ressort des débats que tous les conseillers partagent l'inquiétude exprimée et que ceux-ci estiment utile que la Commune transmette au département l'expression de notre inquiétude.

Mme F. GAVILLET estime d'ailleurs que l'image de MIES sera favorablement perçue si nous réagissons énergiquement contre le Département.

Une discussion générale fait ressortir qu'il n'est pas souhaitable de refuser ce budget. Si des modifications doivent intervenir, elles seront répercutées sur le budget de l'année suivante, bien que des craintes surgissent à l'idée qu'un exercice bénéficiaire soit perçu à Lausanne comme une invitation à nous taxer toujours plus

Le risque semble toutefois pouvoir être écarté, étant donné que MIES est déjà en classe « 0 ».

M. A. BAERTSCHI rappelle que l'arrêté d'imposition n'est pas à l'ordre du jour. Nous devons ce soir voter ou non le budget 2006.

M. H. JOCHAUD DU PLESSIX dit que nous nous sommes déterminés en fonction d'une méthode sulfureuse, mais connue comme telle. Suivons nos municipaux en manifestant notre mécontentement mais votons le budget.

M. R. STAEMPFLI précise que seule la voie juridique peut être envisagée.

M. CODEREY demande un vote au bulletin secret. Aucun autre conseiller n'appuyant cette procédure, elle est rejetée.

Le budget 2006 **est approuvé**

**à la majorité
avec 2 voix contre**

Salaire des Municipaux :

M. R. STAEMPFLI estime normale et logique une telle augmentation, qui la place au niveau des autres communes de Terre Sainte.

M. Ph. CODEREY se dit étonné de voir qu'une augmentation a été fixée sans négociation.

M. P.A. SCHMIDT fait remarquer que la suggestion d'augmentation ne vient pas des Municipaux, mais relève d'une instruction des membres de la commission des Finances.

MM. Ph. CAVIN et Ph. MEIER approuvent également cette augmentation, et remercient la commission des finances de l'avoir suggérée. M. B. HUG précise qu'il ne s'agit pas d'un salaire, mais seulement d'un défraiement, bien modeste en rapport du travail fourni. Et Mme G. MARCHAND indique qu'elle ne correspond même pas à l'indexation du coût de la vie pour ces douze dernière années, depuis la dernière réévaluation. Le travail accompli par les municipaux, dont elle a fait partie pendant 8 ans, correspond à un travail à 25 %, celui du Syndic pouvant être estimé à un mi-temps.

M. E. PETTINAROLI insiste sur l'énorme travail accompli.

M. C. HILFIKER fait remarquer qu'il devient très difficile de trouver des volontaires pour assumer la gestion des communes. Nos municipaux méritent dès lors d'être augmentés de peur que nous ne trouvions plus personne pour assumer de telles fonctions.

M. P.A. SCHMIDT estime que le niveau de rémunération, même augmenté, n'est pas de nature à motiver d'accepter une telle fonction, en raison de la modicité du défraiement, mais l'acceptation massive d'une telle augmentation pourrait être la marque de nos remerciements et de notre considération pour tout le travail accompli par les membres de notre exécutif.

M. Ph. CODEREY se dit convaincu du bien-fondé des remarques avancées par les uns et les autres.

L'augmentation de la rétribution municipale **est acceptée à l'unanimité**

Les Municipaux reprennent place au Conseil.

8. Naturalisation de Monsieur Alp LEVENTOGLU

La bourgeoisie de MIES lui est **accordée par**

33 OUI
4 NON

9. Divers et propositions individuelles

M. H. JOCHAUD DU PLESSIX constate que la nouvelle mouture du PGA/RPGA ne correspond pas tout à fait au document sur lequel les commissions de l'environnement et des travaux ont travaillé. (art. 13.1 – droit de superficie) Il trouve cette façon de faire très désagréable, et souhaite être sûr que le texte étudié soit bien celui qui sera transmis ensuite aux services de l'Etat. M. A. BAERTSCHI appuie cette remarque.

Mme A. CAVIN confirme que quelques fautes de frappe ou légères erreurs se sont en effet glissées dans ce texte, suite aux remarques formulées par le SAT, mais que les droits à bâtir ainsi que les m2 de SBP ont été supprimés par le SAT.

M. P. ENGELBERTS fait remarquer qu'une partie du texte initial a été supprimée par le SAT, et que le texte actuel est plus restrictif que celui proposé initialement concernant le droit à bâtir Mme A. CAVIN précise qu'il s'agissait d'éviter le flou juridique entre le PGA applicable et le plan de quartier applicable.

Mme G. MARCHAND demande quelle garantie accorder à la rumeur qui prétend qu'en l'état actuel de la procédure d'élaboration du PGA/RPGA et en cas de poursuite des oppositions, les propriétaires concernés pourraient décider d'en rester au plan de quartier des Ouches adopté il y a 20 ans.

Mme A. CAVIN répond qu'effectivement, tant que le PGA/RPGA n'est pas accepté, c'est le plan de quartier des Ouches qui fait foi, comme elle l'a toujours dit. Il en va de même pour tous les autres quartiers.

M. Ph. CODEREY remercie la Municipalité pour les aménagements de la gare de MIES et pour les décorations de Noël qui investissent de plus en plus les routes du village. D'autre part, il a quelques remarques à présenter :

- Les panneaux d'affichage sont parfois difficilement lisibles en raison de la buée.
- La haie bordant le terrain de M. TRAEGER est systématiquement rabattue nettement trop bas.
- A qui appartient l'antenne qui a « poussé » sur le 7bis, route de Suisse ?
- Peut-on faire respecter l'interdiction de travail samedi et dimanche au chantier naval ?
- A-t-on une réponse au sujet du bruit des trains régionaux ?
- Pourquoi la Commune n'a-t-elle pas fait insérer un avis mortuaire lors du décès de M. Johan RENAUD ?

M. P. ENGELBERTS prend note de ces remarques et interviendra si c'est possible. Concernant la disparition du M. RENAUD, il précise n'avoir été informé de ce fait que par la presse, et donc trop tard pour une publication. Mais un courrier a été adressé à la famille.

M. Ph. CODEREY remarque en outre, au long des procès-verbaux, qu'un conseiller, a régulièrement été absent lors des conseils, sans s'être excusé. Il regrette qu'aucune mesure n'ait été prise à son encontre, d'autant qu'il existe toujours un conseiller élu dans les « viennent ensuite », qui aurait pu siéger valablement. Il croit savoir d'autre part que les corps diplomatiques auraient prochainement la possibilité de voter. Enfin, il souhaiterait que le recours au vote au bulletin secret soit plus largement utilisé, ce qui, lui semble-t-il, influencerait sur leur résultat.

Mme G. MARCHAND rappelle que les squatters deviennent de plus en plus envahissants et inquiétants avec leurs 2 gros chiens, et s'en inquiète.

M. P. ENGELBERTS précise que l'identité de ces personnes n'est pas connue, et en conséquence il n'est même pas possible de les verbaliser. Des démarches sont en cours pour essayer de les déloger, ainsi que pour la démolition du bâtiment.

M. H.R. HAGER attire l'attention sur l'état du tronçon de la rue du Village récemment refait. Des ornières se forment, les gravillons s'éparpillent, et le bruit engendré par les voitures est nettement plus fort que sur du bitume. M. J.L. SEMOROZ indique que le sol de cette partie de route bouge continuellement. Une réfection totale coûtant entre 3 et 400.000 Frs, l'entreprise mandatée a essayé d'y remédier par un autre procédé, qui effectivement ne donne pas totalement satisfaction. La question est à l'étude.

M. R. MEROZ signale que la visite du Père Noël est annoncée pour le 22 décembre, à 18 heures.

M. J.P. STREIT demande pourquoi Mies n'avait pas été mentionnée dans la presse locale pour ce qui concerne l'obligation de détruire les nids de chenilles processionnaires dans les pins. Il lui est répondu que cela fait l'objet d'un courrier aux Myarolans.

M. P.A. SCHMIDT remercie l'exécutif, et notamment Mme A. CAVIN. Il se plaît à dire que les conseillers n'ont eu aucun doute sur l'efficacité du travail accompli par les municipaux, et que l'augmentation accordée à l'unanimité n'est qu'un défraiement, accordé avec toute leur gratitude.

Il forme des vœux de fin d'année pour tous, et lève la séance à 23 heures.

Le PRESIDENT

La SECRETAIRE

P.A. SCHMIDT

S. FRAGNIERE